



CCAS du 25 juin 2021

Cher(e)s camarades, Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

La crise sanitaire, sociale et économique que notre pays a traversé depuis plusieurs mois a impacté considérablement les conditions de travail, de santé et de vie des agents actifs et retraités.

L'action sociale ministérielle revêt plus que jamais un enjeu majeur et indispensable pour les agents actifs et retraités de nos ministères afin de remettre du lien social et améliorer également les conditions de vie et de travail par une action sociale ministérielle au plus haut niveau.

FO rappelle que les prestations d'action sociale proposées par les partenaires associatifs et les CLAS doivent rester au niveau ministériel et déplore que la note sur l'organisation de l'action sociale ministérielle MTE-MCTRCT-MER et des relations avec les SGCD ait été diffusée aussi tardivement. Le manque de transparence et de visibilité sur la cartographie budgétaire ainsi que l'organisation des Arbres de Noël a mis en difficulté beaucoup de CLAS et d'ASCE. La note précise que la direction de la DDT(M) assure la vice-présidence du CLAS et qu'elle pourra se faire représenter le cas échéant, notamment par le référent de proximité de la DDT(M) chargé des relations avec le SGCD ou par un responsable du SGCD.

Pour FO, les personnes du SGCD qui siégeront aux CLAS ne pourront le faire qu'en qualité d'expert pour informer les membres du CLAS sur le volet budgétaire, assurer le secrétariat et mettre du liant entre le CLAS et le SGCD. Le personnel du SGCD relève de l'action sociale du ministère de l'Intérieur et il n'est pas envisageable pour FO de donner la possibilité à un agent du SGCD de voter lors d'un CLAS plénier pour le programme des actions CIL. FO demande à ce que cette note soit appliquée dans son intégralité à l'ensemble des services.

De plus, FO vous demande de modifier et de diffuser rapidement la note technique du 4 avril 2016 pour donner de la visibilité aux présidents de

CLAS. En effet, le nombre de candidatures pour intégrer le CLAS ne cesse de décroître faute de lisibilité et de garanties. À cet effet, FO exige et redemande que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour que les trois CRCAS non constituées depuis le début de cette mandature soient enfin mises en place dans les plus brefs délais . FO vous demande également un suivi strict des élections des présidents de CLAS à réorganiser.

D'autre part, FO s'opposera à tout projet de mutualisation de l'action sociale si ce dernier n'est pas au préalable concerté et débattu dans les instances représentatives que sont le CCAS et le CIAS. Pour illustrer notre propos, nous aurions pu désigner les chantiers de convergences du ministère de l'Intérieur ou le rapport parlementaire d'Éric Alauzet publié le 9 juin, qui évoque notamment *"une meilleure articulation"* entre les dispositifs interministériels et l'action sociale ministérielle. Autre extrait de ce rapport *"S'il n'est pas question de fusionner les deux cadres, qui possèdent chacun leur utilité propre, il est fort probable que des mutualisations partielles puissent permettre de gagner en efficacité et en synergie"*.

FO se félicite de la note d'harmonisation promise sur la restauration pour les agents affectés en DIR/DIRM et sera vigilante sur le respect des délais annoncés afin qu'elle soit bien appliquée dès cette année dans les services, voire au plus tard au 1^{er} janvier 2022.

Par contre, une vigilance particulière doit être apportée dans les RIE, RIA et RA, restaurants gérés par des associations afin de les pérenniser pour que les agents puissent accéder à une restauration collective de qualité à un tarif attractif. FO vous demande également d'accompagner dès maintenant l'ensemble de ces structures pour intégrer la loi EGALIM à compter de 2022 dans leurs prestations, sans mettre en difficulté leur équilibre financier.

En ce qui concerne la mise en place de l'expérimentation de la commission régionale des aides matérielles des Pays de la Loire depuis le 1^{er} janvier 2021, FO exige un bilan complet de cette expérimentation et regrette une fois de plus que le CCAS n'ait été considéré que comme une simple chambre d'enregistrement alors que c'est cette instance qui définit la politique ministérielle d'action sociale dans ses orientations, principe et action en faveur des agents actifs, des retraités et de leurs ayants-droit.

FO revendique pour nos agents la mise en place d'un nouveau prêt à taux zéro dès 2022.

À l'instar des agents affectés dans les SGCD qui bénéficient d'un prêt à « l'amélioration du cadre de vie » d'un montant maximal de 1 500 € sans

intérêts, FO vous demande qu'une offre de prêt équivalente soit étudiée pour les agents de nos ministères.

FO redemande également que le prêt décohabitation puisse évoluer en prêt étudiant ce qui permettra d'élargir le champ des bénéficiaires ; le prêt de décohabitation ne répond pas aux besoins des agents.

Concernant la protection sociale complémentaire, notre référencement ministériel montre clairement qu'il ne répond pas aux attentes des agents et est loin d'atteindre les objectifs annoncés comme l'a souligné FO à de maintes reprises. FO dénonce son exclusion du comité de suivi du référencement . Ce dernier s'est tenu ce matin et FO exige que vous lui communiquiez le montant à verser par nos ministères au titre des transferts de solidarité pour l'année 2020. FO souhaite un bilan sur le nombre d'adhésions par tranches d'âge pour le prochain CCAS.

Concernant la participation financière versée dès le 1^{er} janvier prochain sur la paie des agents ayant souscrit un contrat mutualiste solidaire et responsable, pourriez-vous nous préciser les modalités que vous comptez mettre en œuvre et comment ce dispositif sera-t-il financé ?

FO remercie le CGCV pour son adaptabilité constante pour l'organisation des séjours qui permettront aux enfants de partir cet été et également la FNASCE pour l'accueil de familles défavorisées dans les unités d'accueil.

Pour conclure, FO tient également à rappeler que les CLAS et les structures associatives ont démontré leur importance pendant cette crise sanitaire, car malgré les conditions en mode dégradé, ces instances ont joué pleinement leur rôle au quotidien auprès des agents actifs, retraités et les ayant droits.

Pour ce faire, FO vous demande de prendre les dispositions nécessaires pour la pérennisation des budgets de l'ensemble de ces instances et structures afin de permettre la continuité de leurs activités et d'encourager à leur accessibilité .